



Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

Fiche de paie: bien la comprendre est essentiel !!

La modification de notre Convention Collective à venir en 2024, pourrait impacter nos fiches de paie.

Bien comprendre la décomposition de son salaire est essentielle.

Prenons tout d'abord le temps de poser le décor, de faire le point sur la situation du groupe Volvo et sur notre rémunération.

En cette période de forte inflation, les discussions sur le salaire sont sur le devant de la scène.

Le contexte de notre entreprise nous interpelle d'autant plus aujourd'hui. Le groupe Volvo continue d'engranger les bénéfices ; au 3^e trimestre, les ventes sont en augmentation de 35% , et la marge opérationnelle est à 10.3%.

<https://www.zonebourse.com/cours/action/AB-VOLVO-6492152/actualite/AB-Volvo-Volvo-ameliore-son-benefice-par-action-au-troisieme-trimestre-2022-42045159/>

Pour autant, nos dirigeants refusent d'entendre la voix des salariés, que ce soit au cours des prétendues négociations salariales, ou par le biais des pétitions remises lors des CSE, ou des courriers des syndicats **CGT** ou même intersyndicaux, ou par les multiples actions de grèves sur les différents sites.

Donc pour faire face à une inflation à 7.1%, il faudrait vous contenter en 2022 pour les ouvriers/ATAM des 2.6% d'augmentation générale des salaires, +1.3% d'hypothétiques AI, et encore plus aléatoirement, le même budget distribué pour les cadres et ATAM 5-3... Pour comparaison, L'INSEE annonce une hausse à 12% sur les produits alimentaires à fin novembre (+ 60% sur l'huile, +12,2% sur le riz, entre les deux, les pâtes, les légumes frais, les poissons, les volailles, les œufs... bref tout ce que mange la majorité de la population salariée).

Alors au final, ce sera une prime de 500€ et puis serrez vous la ceinture jusqu'aux prochaines NAO !

Au niveau national, les derniers chiffres du CAC 40 viennent de tomber. Les dividendes versés par les entreprises du principal indice boursier français ont atteint un montant record de 57,5 milliards d'euros en 2021, en hausse de 32% par rapport à 2020. La rémunération moyenne d'un patron du CAC 40 a progressé de 52% en 2021 pour atteindre 6,6 millions d'euros... Nous n'avons vraiment pas les mêmes NAO !...

https://www.francetvinfo.fr/economie/les-dividendes-du-cac-40-a-un-niveau-record-pour-2021-selon-les-calculs-d-une-ong_5476044.html

Pendant ce temps-là, nos gouvernants nous assènent leurs discours capitalistes : Rattraper l'inflation entretient celle-ci : maintenons donc les augmentations à un niveau bas !

Promotion des primes, voire même création d'un « dividende salarié ! »

Et les allègements de prélèvements fiscaux, on en parle ? Le coût annuel pour les finances publiques de l'ensemble des dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales avoisine 60 milliards d'euros en régime de croisière. La fameuse prime de partage de la valeur est exonérée de cotisation sociale.

Et à l'autre bout de la chaîne, les services publics s'effondrent ; système de santé, éducation nationale sont continuellement au bord de l'implosion.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/20/les-allègements-de-cotisations-n-ont-pas-d-impact-significatif-sur-l-emploi-lorsqu-ils-touchent-des-salaires-au-dela-de-2-5-smic_6146564_3232.html

En résumé, les entreprises limitent au maximum les augmentations de salaires, se déchargent le plus possible de leur part de cotisations sociales et de plus siphonnent allègrement les fonds publics, et en guise de bras d'honneur, remercient vilement les salarié-e-s avec des primes non soumises à cotisations. Bref, un mépris total...

Cette stratégie impacte chaque mois notre salaire, mais en plus tout au long de notre vie sur la part du salaire différé que nous pouvons utiliser en cas de besoin: chômage, maladie, retraite, etc....

Défendre notre fiche de paie dans son intégralité, du brut au net, c'est défendre l'intégralité de notre salaire tout au long de notre carrière.



Le net, le brut et les truands

Fermez les yeux...

Même si vous n'êtes pas un-e fan de western, laissez-vous porter par la musique de Sergio Leone.

Ça devient net ?

Vous la voyez, la partie en bas à droite de la fiche de paie. Celle qui tombe chaque mois. Elle sert à payer les factures. Et quand il en reste, même un peu, on s'offre un p'tit extra.

Un peu plus loin, il y a le brut.

Ce sont les cotisations sociales. C'est la partie du salaire dédiée au financement de la Sécurité sociale, de l'assurance chômage, de la formation... Tou·tes les salarié·es et leurs familles en bénéficient au cours de leur vie

Et puis arrivent les truands.


Pour eux, le brut c'est du lourd. Un sacré magot auquel le patronat s'attaque patiemment. En 30 ans, le montant des exonérations de cotisations est passé de 1,9 à 66 milliards d'euros – prétendument pour favoriser l'emploi. En réalité, cet argent a davantage enrichi les actionnaires.

S'attaquer au brut, c'est une perte nette.

C'est moins de droits à la retraite, à la santé, au chômage... Et si le brut venait à disparaître définitivement, les salarié·es dépenseraient plus pour espérer conserver le même niveau de protection sociale

Mais nous ne sommes plus au far west.

L'avenir ce n'est pas "chacun·e pour sa peau". Le partage des richesses et la solidarité, c'est ça l'avenir. Ce sont ces valeurs qui sont portées par la CGT dans les luttes pour les salaires, l'emploi, le droit à l'assurance chômage ou encore la retraite à 60 ans.

Les informations détaillées sur notre bulletin de paie se trouvent sur cette présentation entreprise de mi-2019, presque à jour.  [Explication Bulletin de paie RT SAS \(1\).pdf](#)

NB : Attention à l'intitulé du poste figurant sur votre fiche de paie !... Il doit absolument correspondre au poste occupé réellement. Ce n'est pas anodin en certaines circonstances que l'on a connu avec les PSE ou la RCC. À vérifier avec le manager et le HRBP en n'hésitant pas à leur demander la définition du poste par écrit. D'autant plus avant la réforme IUMM, qui va surement renommer les postes !

PMSS, c'est le Plafond Mensuel Sécurité Sociale. Il sert d'indice dans le calcul des prestations sociales, comme les cotisations de retraite, l'assurance vieillesse ou l'allocation chômage. Chaque année il est réévalué, via un décret publié au journal officiel (JO) en fonction de l'évolution des salaires bruts des français. C'est lui qui détermine l'appartenance à AGIRC ou ARRCO.

Beaucoup de changements sont à venir avec la réforme de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie : Statut, échelon, ancienneté (nouveau calcul, + prime de compensation si nouveau calcul inférieur, mais montant bloqué...) . : Les grands perdants, ce sont les cadres !!... Avec la perte des seuils d'accueil, du statut cadre, etc...

Prenez le temps de lire, d'analyser votre fiche de paie,

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les envoyer à : Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com



Si vous vous retrouvez dans ces analyses, si comme la **CGT** vous pensez que défendre nos acquis et nos conquies sociaux sont primordiaux, alors n'hésitez plus :

Soutenez la CGT... voir mieux, rejoignez l' Ugict-CGT !!